

# Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2023 / 2024-2028 Saint-Pierre et Miquelon



Rapport de synthèse et de présentation - Consultation publique

# Qu'est ce que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ?

La programmation pluriannuelle de l'énergie est un dispositif introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. C'est un document cadre dont doit se doter chaque zone non interconnectée (ZNI) au réseau électrique métropolitain. À ce jour, Saint-Pierre et Miquelon est le dernier territoire concerné à ne pas disposer de PPE.

La PPE est une programmation opérationnelle sur la période concernée (2019-2028), qui évalue :

- les besoins en énergie du territoire,
- les actions à mettre en œuvre pour garantir la sécurité de l'approvisionnement,
- celles pour améliorer l'efficacité énergétique afin de réduire ces besoins,
- et celles pour augmenter sensiblement la part d'énergie renouvelable

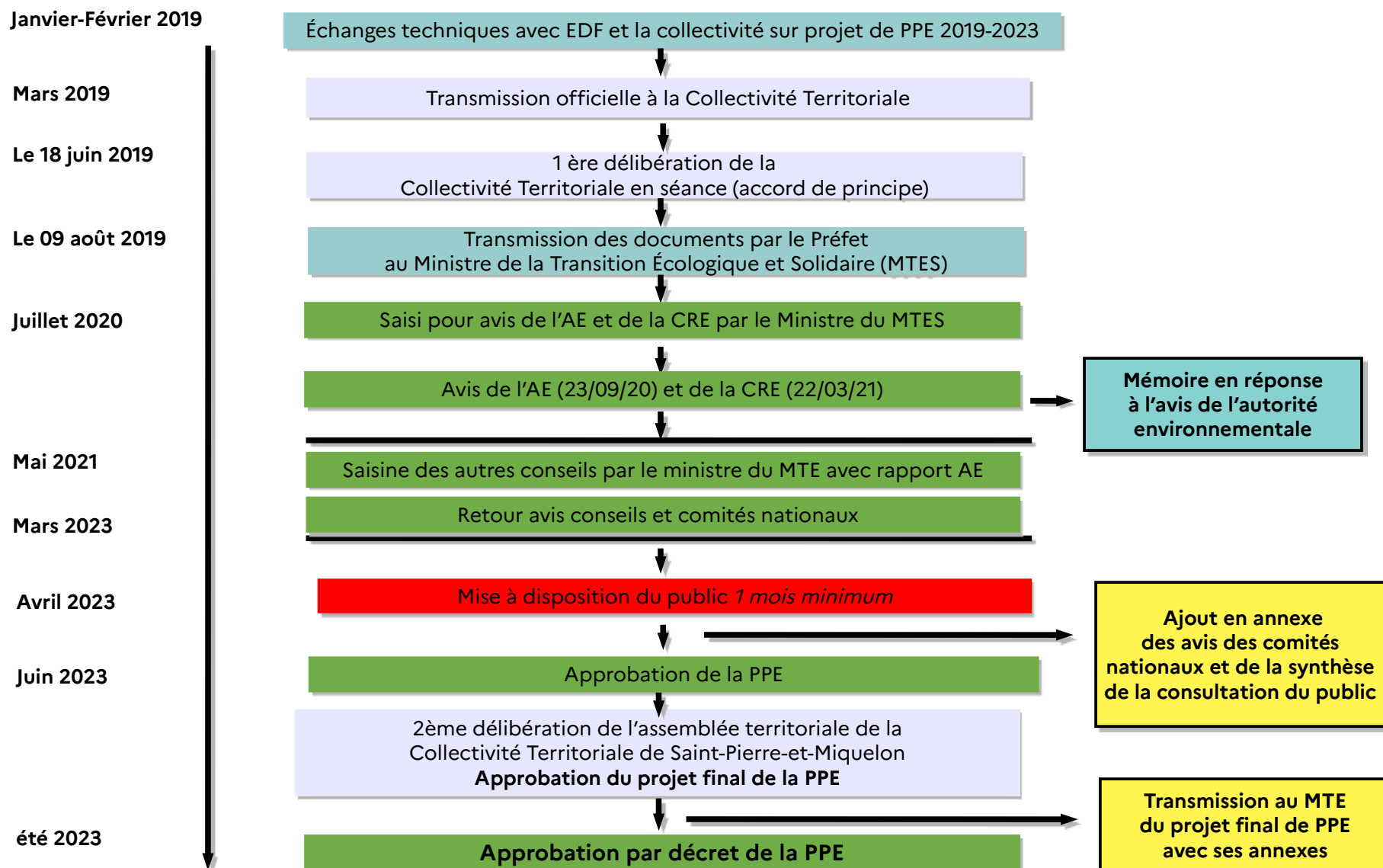
(la France s'étant dotée d'un objectif de 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030).

# Pourquoi une PPE est-elle nécessaire ?

La PPE permet de :

- continuer à pouvoir déployer des dispositifs de maîtrise de la demande de l'énergie, notamment au travers des dispositifs d'aide déployés par la collectivité territoriale et EDF, qui s'élève à 860 M€ en 2021 ;
- poursuivre le mécanisme de compensation financière lié au surcoût de la production de l'énergie à Saint-Pierre et Miquelon, qui s'élève à 20,8M€ en 2021 ;
- déployer les outils d'investissement nécessaires au renouvellement de la centrale de Miquelon ;
- définir des tarifs de rachat qui permettent la production d'énergies renouvelables et leur injection sur le réseau.

# Chronogramme PPE 2019-2023 / 2024-2028



# État initial avant la PPE

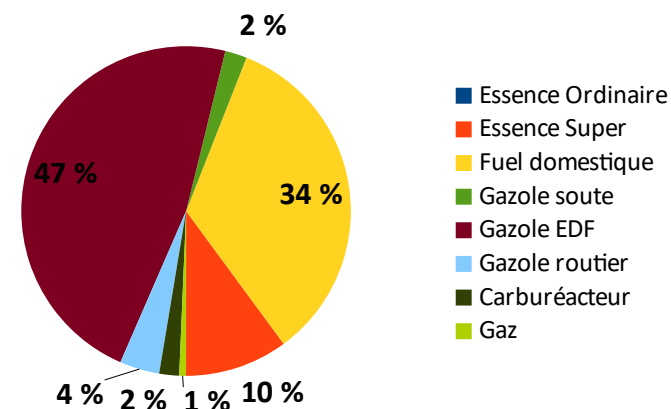
Les deux sources d'énergies finales de l'archipel sont :

- l'énergie électrique issue du brûlage d'hydrocarbures dans les centrales thermiques de Saint-Pierre et de Miquelon (puissance électrique de 21 MW à Saint-Pierre et de 5,2 MW à Miquelon : fourniture de 51 GWh en 2018, soit une dynamique d'évolution à la hausse depuis 2012) ; En 2018, le coût de production d'un MWh à SPM était de 577€ contre 50€ sur la métropole et 250€ pour l'ensemble des outre-mers. En 2021, 20,8M€ ont été apportés au territoire pour compenser les surcoûts de production de l'électricité.
- l'énergie des hydrocarbures alimentant les transports, les productions d'eau chaude sanitaire, les installations de chauffage (environ 29 000 m<sup>3</sup> par an, soit une dynamique d'évolution relativement stable entre 2008 et 2018).

Il faut noter que la centrale EDF permet depuis 2018 de fournir une énergie finale supplémentaire grâce au réseau de chaleur (12,3 GWh/an).

La répartition de la consommation de combustibles est la suivante :

- 87 % de fioul domestique
- 10 % d'essence
- 2 % de carburant aviation
- 1 % de gaz





# Un archipel engagé depuis 2009 dans une stratégie d'économies d'énergie

- création d'un réseau de chaleur pour récupérer la chaleur de l'usine électrique de Saint-Pierre,
- expérience réussie d'exploitation éolienne à Miquelon entre 2000 et 2013 (10 éoliennes assurant 15% de la consommation du village, 10000 t de CO2 ainsi évitées)
- partenariat avec EDF pour le remplacement des chaudières fioul des particuliers,
- instauration d'une aide à l'isolation des logements résidentiels,
- partenariat avec l'ADEME pour la création d'un « Point-Info Energie » à destination des particuliers et du secteur résidentiel
- des actions de communication et de sensibilisation de la population sur les enjeux énergétiques
- des objectifs d'efficacité énergétique inscrits dans le document stratégique du territoire (SDS) sur les périodes 2015-2020 et 2021-2025

# L'adoption de la PPE : un pas de plus vers la transition énergétique de l'archipel

- un territoire insulaire déjà en prise directe avec les effets du changement climatique
- un enjeu d'acceptation sociale sur l'archipel qui peut s'appuyer sur :
  - l'expérience d'exploitation éolienne à Miquelon
  - un programme d'actions en faveur de la réduction de la consommation d'énergie diversifié et constant depuis plusieurs années
- la PPE va ainsi permettre de poursuivre les actions déjà enclenchées

# Enrichissement du projet initial (suite avis de l'AE) – hypothèses

- engagement d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de -55 % à horizon 2030
- choix justifié d'abandonner la réalisation d'une étude de potentiel d'interconnexion électrique inter-îles entre Saint-Pierre et Miquelon
- choix justifié de privilégier le développement de projet éolien pour le territoire du fait de la maîtrise de cette technologie qui permettra d'atteindre rapidement les objectifs d'énergie renouvelable
- analyse des écarts entre les différents scénarii de maîtrise de la demande en énergie
- prise en compte de la mise en service du réseau de chaleur dans le bilan énergétique de l'archipel



# Enrichissement du projet initial (suite avis de l'AE) – actions nouvelles

- étude et analyse des émissions liées aux transports à échéance 2024-2028
- étude de potentiel pour favoriser l'implantation de projets de production énergétique issue des énergies marines renouvelables pour 2028
- analyse de la solution « pompe à chaleur » pour le remplacement des chauffages « fioul »
- étude de la mise en place de filières de biomasse liquide et solide notamment sur les questions de l'approvisionnement et du stockage
- étude de faisabilité de la conversion des centrales électrique de l'archipel à la biomasse liquide
- bilan d'expérience de l'ancien parc éolien de Miquelon pour 2022
- piste d'une fiscalité adaptée pour les véhicules

# La consultation des comités nationaux et du public

- Les différents comités nationaux suivants ont été consultés :
  - conseil supérieur de l'énergie
  - comité de gestion des charges de service public de l'électricité
  - conseil national de la transition écologique
- Leurs avis sont annexés au projet de PPE et n'ont pas fait l'objet de demande de modification notable du document.
- La consultation du public fera l'objet d'une synthèse des observations, qui sera également jointe en annexe au projet de PPE.